

Planification Canada-Québec pour l'établissement d'aires marines protégées

**Projets à l'étude dans l'estuaire et le nord du golfe
du Saint-Laurent d'ici 2020**

**Comité de coordination
du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
19 septembre 2019**

Objectifs de la séance

Présenter un résumé de l'information transmise lors de la séance d'information du 19 juin qui visait à :

- Vous informer sur la collaboration Canada-Québec, sur les projets conjoints d'aires marines protégées à l'étude, ainsi que sur les prochaines étapes.
- Vous écouter et recueillir vos premiers commentaires.

Contexte de la séance

Elle s'inscrit dans une démarche en plusieurs étapes :

Information

Les secteurs et priorités de conservation sont présentés aux groupes autochtones et aux intervenants.

Concertation

Les mesures de conservation envisagées sont élaborées et discutées avec les groupes autochtones et les intervenants concernés.

Consultation

Les projets, incluant les mesures de conservation proposées, sont présentés aux groupes autochtones et aux intervenants pour consultation.

Plan de la présentation

1. Contexte

2. Projets à l'étude

- Nord du golfe du Saint-Laurent
- Estuaire du Saint-Laurent

3. Prochaines étapes

Partie 1. Contexte



Engagements des gouvernements

Les gouvernements du Canada et du Québec se sont engagés à :

- Protéger **10 % des zones marines et côtières d'ici 2020** afin d'atteindre les objectifs internationaux de la Convention sur la diversité biologique.
 - ✓ Canada : mise en place d'aires marines protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (p. ex., certaines mesures de gestion de la pêche : refuges marins).
 - ✓ Québec : établissement d'un réseau représentatif d'aires marines protégées.

Situation actuelle

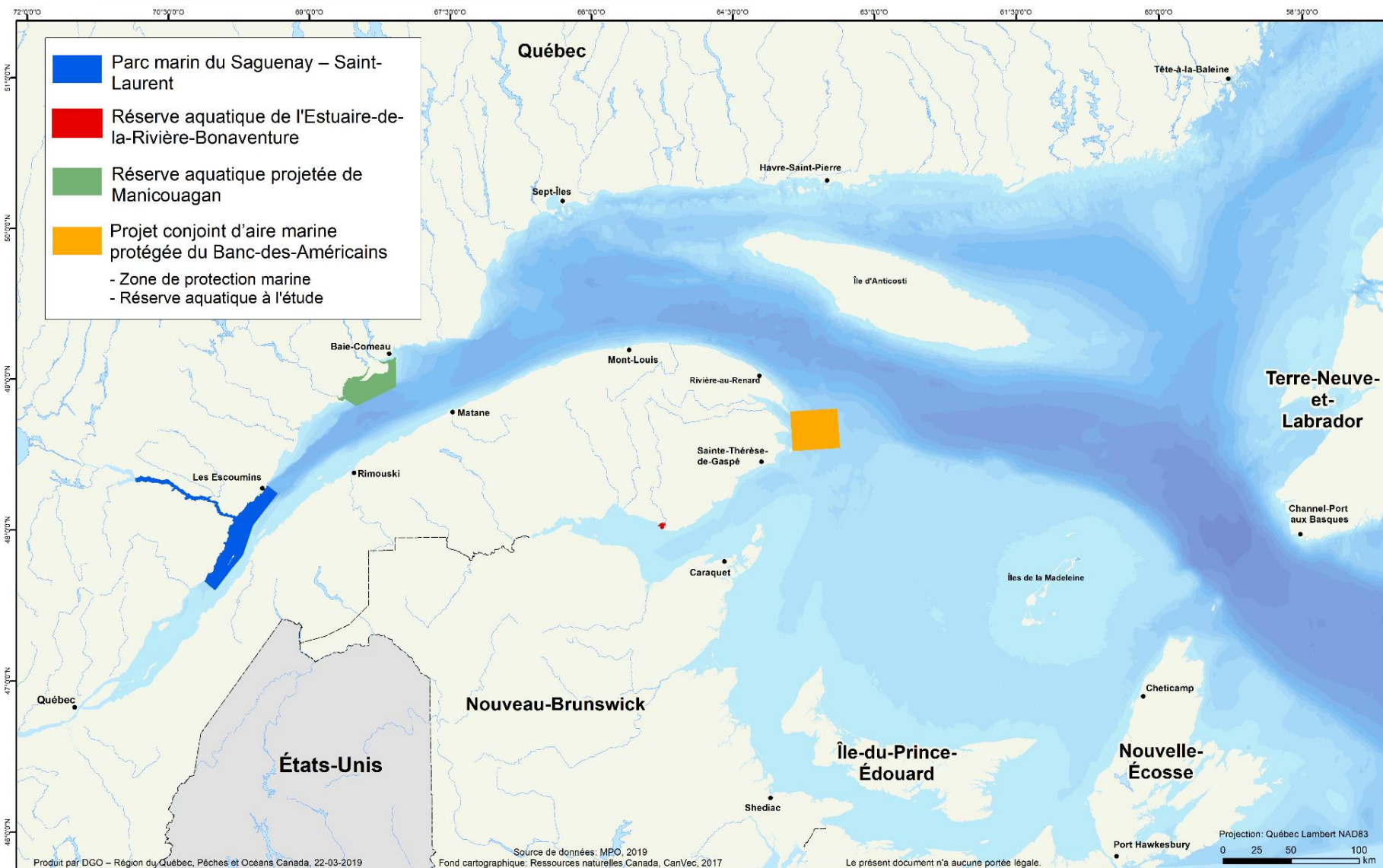
Aires marines protégées au Québec (1,3 %) :

- Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Canada-Québec, créé par des lois « miroirs »);
- Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-rivière-Bonaventure;
- Réserve aquatique projetée de Manicouagan.

Projet conjoint en cours (0,6 %) :

- Aire marine protégée du Banc-des-Américains :
 - ✓ Zone de protection marine
 - ✓ Réserve aquatique **à l'étude**

Aires marines protégées au Québec

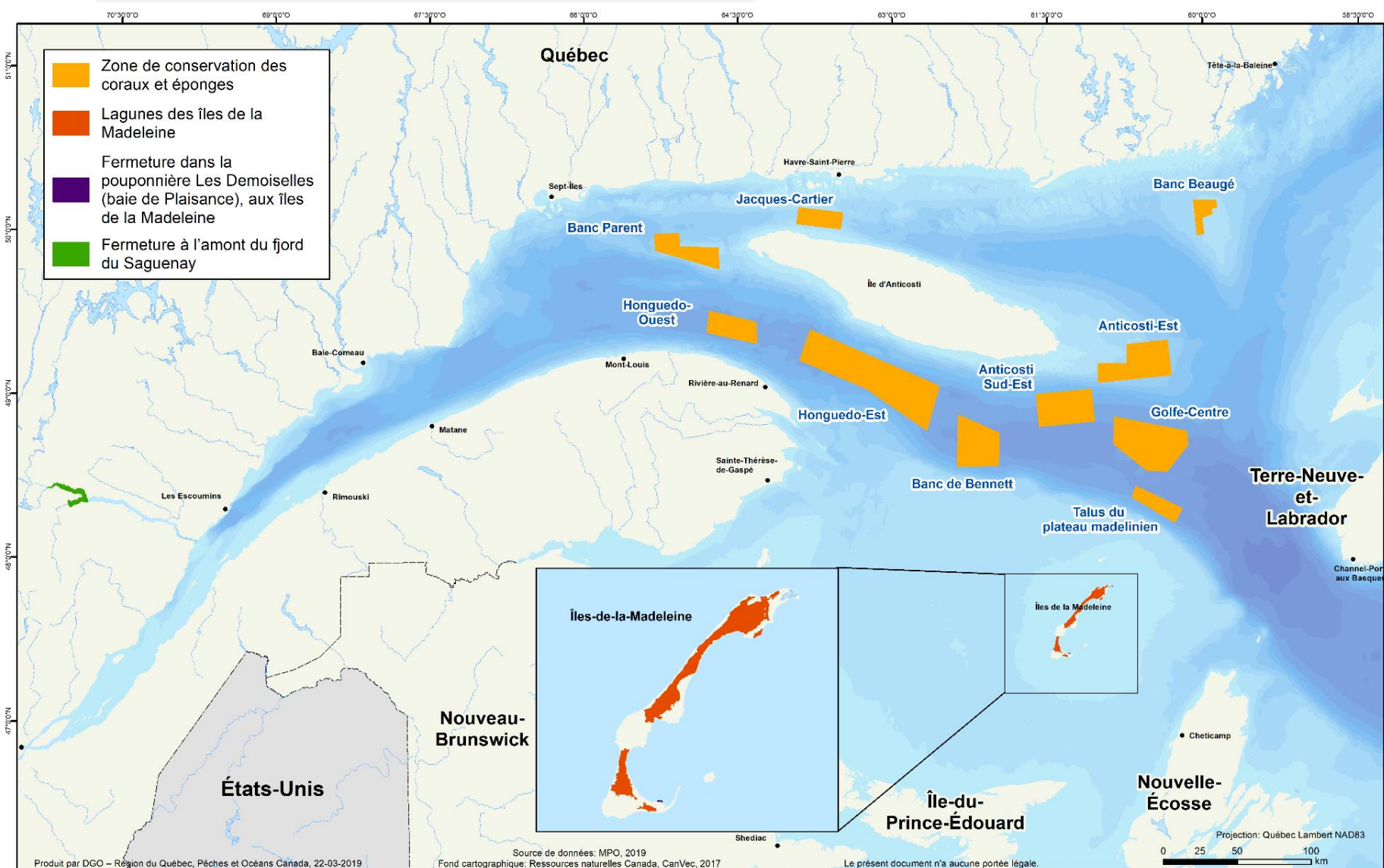


Situation actuelle

Autres mesures de conservation efficaces par zone (refuges marins) :

- Zones de conservation des coraux et des éponges;
- Lagunes des îles de la Madeleine;
- Fermeture dans la pouponnière Les Demoiselles (baie de Plaisance), aux îles de la Madeleine;
- Fermeture à l'amont du fjord du Saguenay.

Refuges marins au Québec



Collaboration Canada-Québec

Afin d'œuvrer de manière conjointe et complémentaire, les gouvernements ont signé l'*Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec* (mars 2018).

Cette entente :

- fournit un cadre de collaboration pour déterminer, planifier et mettre en place des aires marines protégées et en assurer le suivi, le tout de manière conjointe;
- permet de coordonner les démarches d'information, de concertation et de consultation;
- officialise le Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec (GBAMP).

Planification commune

Les gouvernements ont élaboré une planification commune pour atteindre leur cible de conservation respective :

Deux nouveaux projets conjoints d'aires marines protégées sont à l'étude dans le Saint-Laurent, **un dans le nord du golfe et un dans l'estuaire.**

Le projet des Îles-de-la-Madeleine fait l'objet d'une étude de faisabilité et fera partie d'une démarche distincte d'information, de concertation et de consultation.

Aires marines protégées du Québec

Outils principaux :

- Réserve aquatique (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel*);
- Habitat faunique d'une espèce menacée ou vulnérable (*Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*);
- Milieu naturel désigné par un plan (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel*).

Une AMP peut également être désignée par une loi ad hoc (p. ex., le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent).

Aires marines protégées du Canada

Outils principaux :

- Zone de protection marine (*Loi sur les océans*);
- Réserve marine de faune (*Loi sur les espèces sauvages du Canada*);
- Aire marine nationale de conservation (*Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*);
- Parc national avec une composante marine (*Loi sur les parcs nationaux du Canada*).

Une AMP peut également être désignée par une loi ad hoc (p. ex., le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent).

Nouvelles normes du Canada

Dans toute nouvelle AMP fédérale, certaines activités seront d'emblée interdites :

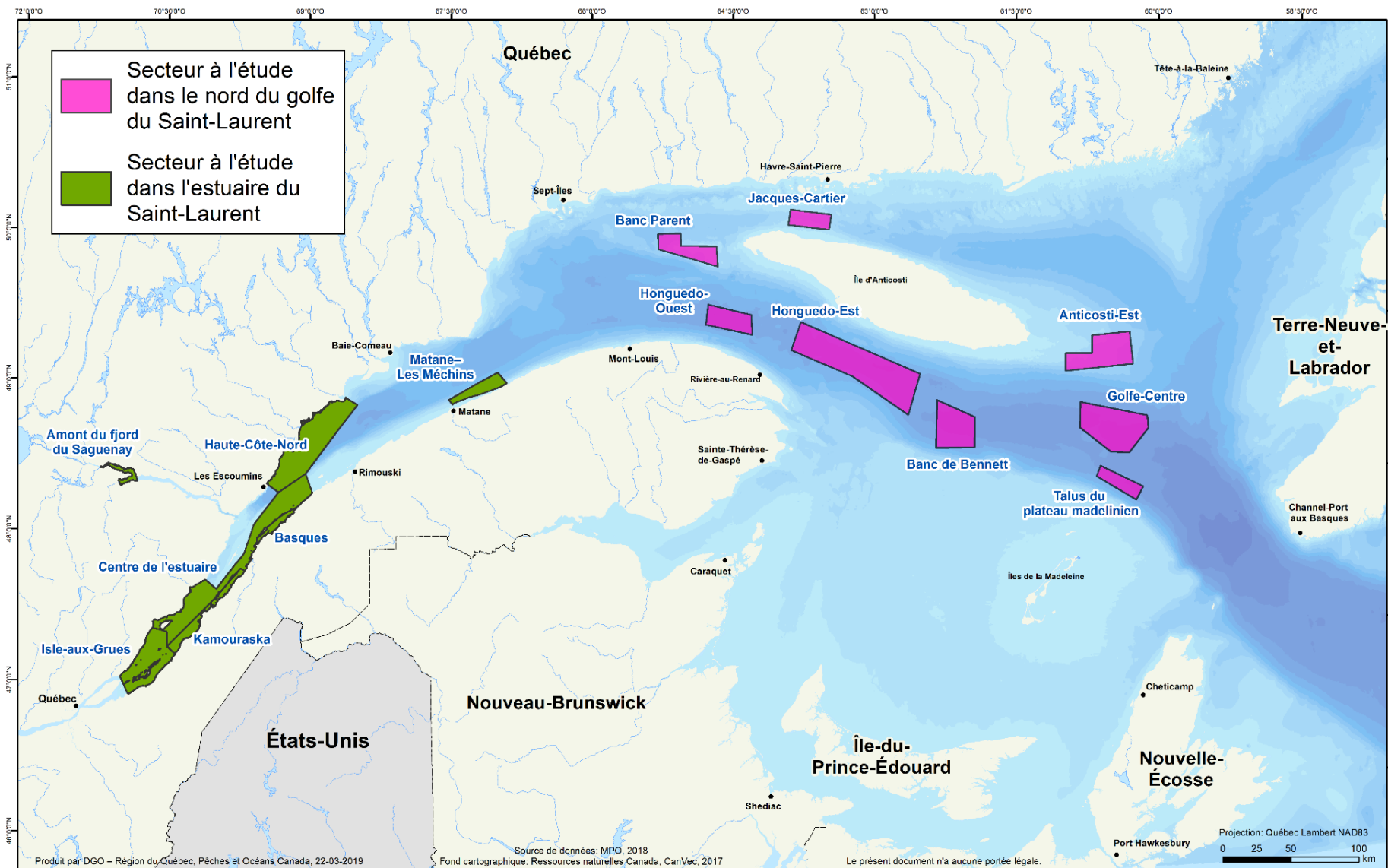
- l'activité pétrolière et gazière,
- l'exploitation minière,
- l'immersion de déchets,
- le chalutage de fond.

Les autres activités seront évaluées au cas par cas, en fonction du risque de ces activités pour les priorités de conservation de l'AMP.

Partie 2. Projets à l'étude



Projets à l'étude



Projets à l'étude

Les deux projets d'AMP à l'étude :

- Sont le résultat d'analyses spatiales des composantes biologiques importantes au regard des priorités de conservation des ministères membres du GBAMP.
- Tiennent compte de la représentativité des différents types d'habitats de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

Étapes terminées ou à venir

- ✓ Déterminer des **priorités de conservation** et des **secteurs d'intérêt**;
- Établir le **portrait des activités humaines** et évaluer leurs **impacts** sur les priorités de conservation;
- Définir les **limites géographiques**;
- Élaborer des **mesures de conservation** potentielles et évaluer leurs **répercussions socioéconomiques**;
- Rencontrer les **groupes autochtones** et les **intervenants concernés** pour discuter des limites du projet et des mesures de conservation potentielles;
- **Consulter** les groupes autochtones et les intervenants sur l'**ensemble du projet** (limites, priorités de conservation et mesures de conservation).

Projet d'AMP du nord du golfe

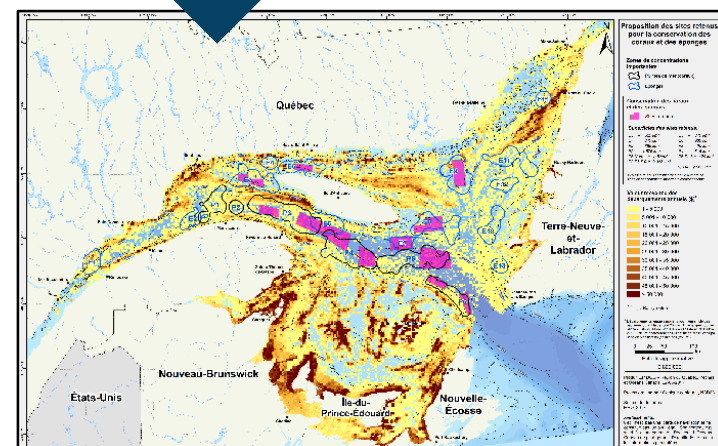
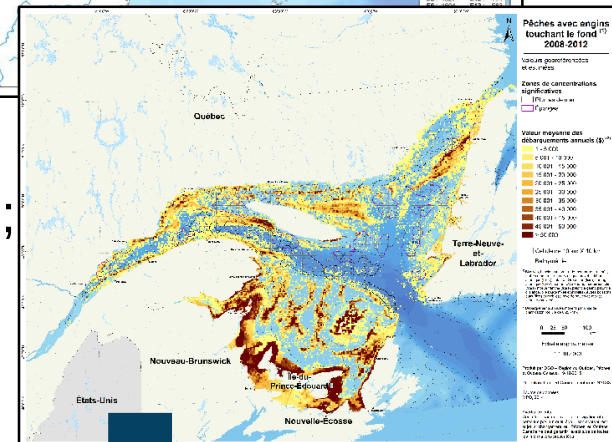
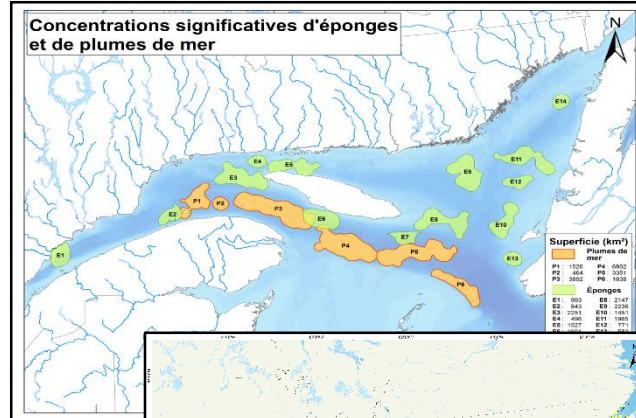
Priorités de conservation

Le projet vise à renforcer la protection des **coraux** et des **éponges d'eau froide**, ainsi que des **écosystèmes** qui les abritent, dans certains des refuges marins établis en décembre 2017.

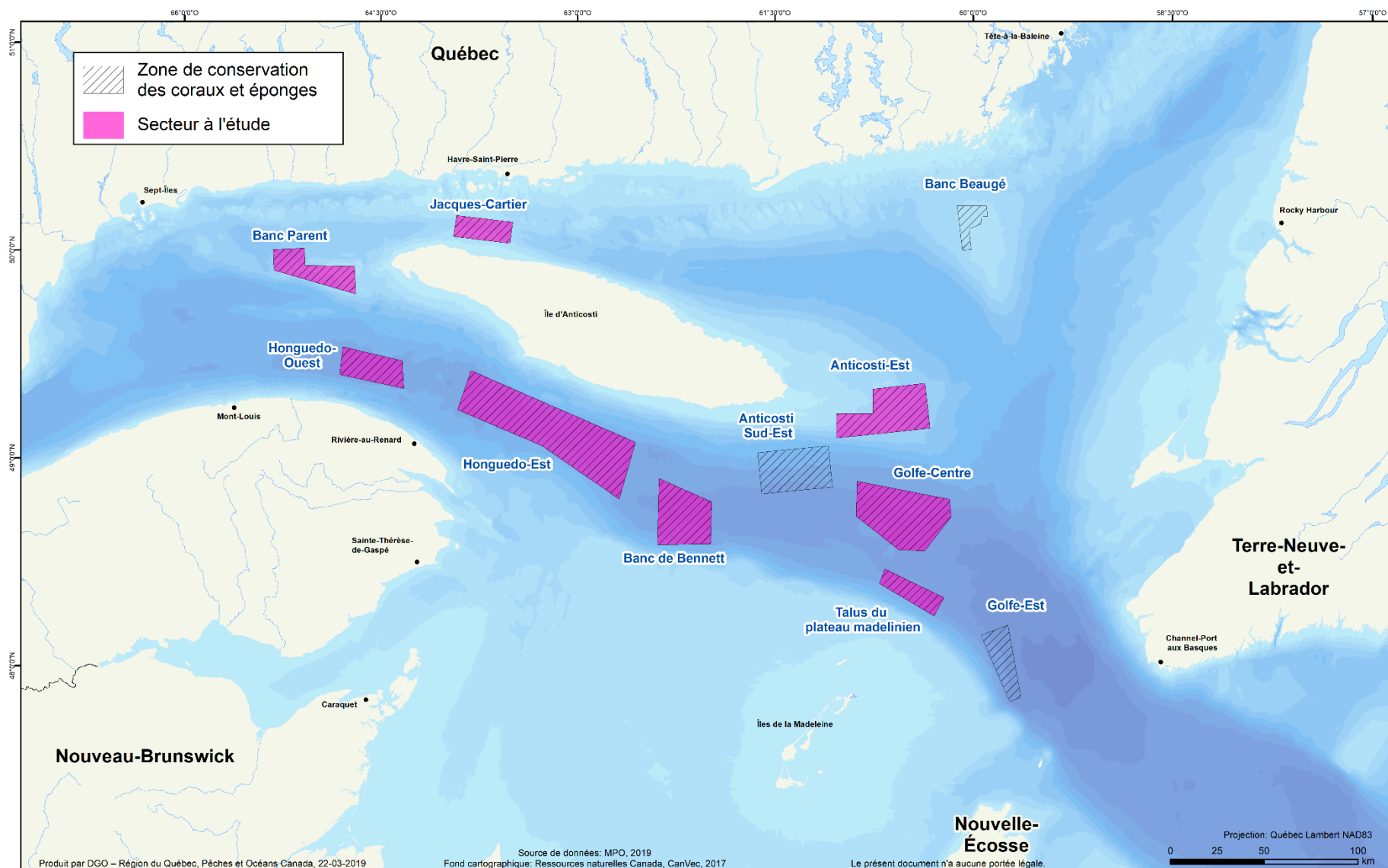


Sélection des secteurs

- Des refuges marins ont établis en décembre 2017 en tenant compte :
 - ✓ Des zones de concentration de coraux et d'éponges et de leurs valeurs écologiques;
 - ✓ Des activités de pêche;
 - ✓ Des commentaires des groupes autochtones et des intervenants.
- La planification Canada-Québec offre une occasion de renforcer la protection de certaines de ces zones en tenant compte de la représentativité des habitats.



Secteurs à l'étude



Activités déjà interdites

Pêche avec les engins suivants :

- ✓ Chalut de fond
- ✓ Drague
- ✓ Senne de fond
- ✓ Casier
- ✓ Palangre de fond
- ✓ Filet maillant

Ces interdictions seraient maintenues dans l'éventuelle aire marine protégée.

Activités à interdire ou encadrer

Certaines activités pouvant nuire aux coraux et aux éponges d'eau froide, ainsi qu'aux écosystèmes qui les abritent, **seraient interdites** :

- ✓ Exploration et exploitation pétrolières et gazières;
- ✓ Exploration et exploitation minières;
- ✓ Immersion de déchets;
- ✓ Production commerciale ou industrielle d'électricité.

D'autres seraient évaluées, notamment :

- ✓ Installation et entretien de structures touchant le fond;
- ✓ Ancrage de navires;
- ✓ Recherche scientifique.

Projet d'AMP de l'estuaire

Priorités de conservation

Protéger des **mammifères marins en péril** et leurs **habitats** :

- Béluga
- Rorqual bleu
- Rorqual commun

Protéger des **proies** de ces mammifères marins en péril et leurs **habitats** :

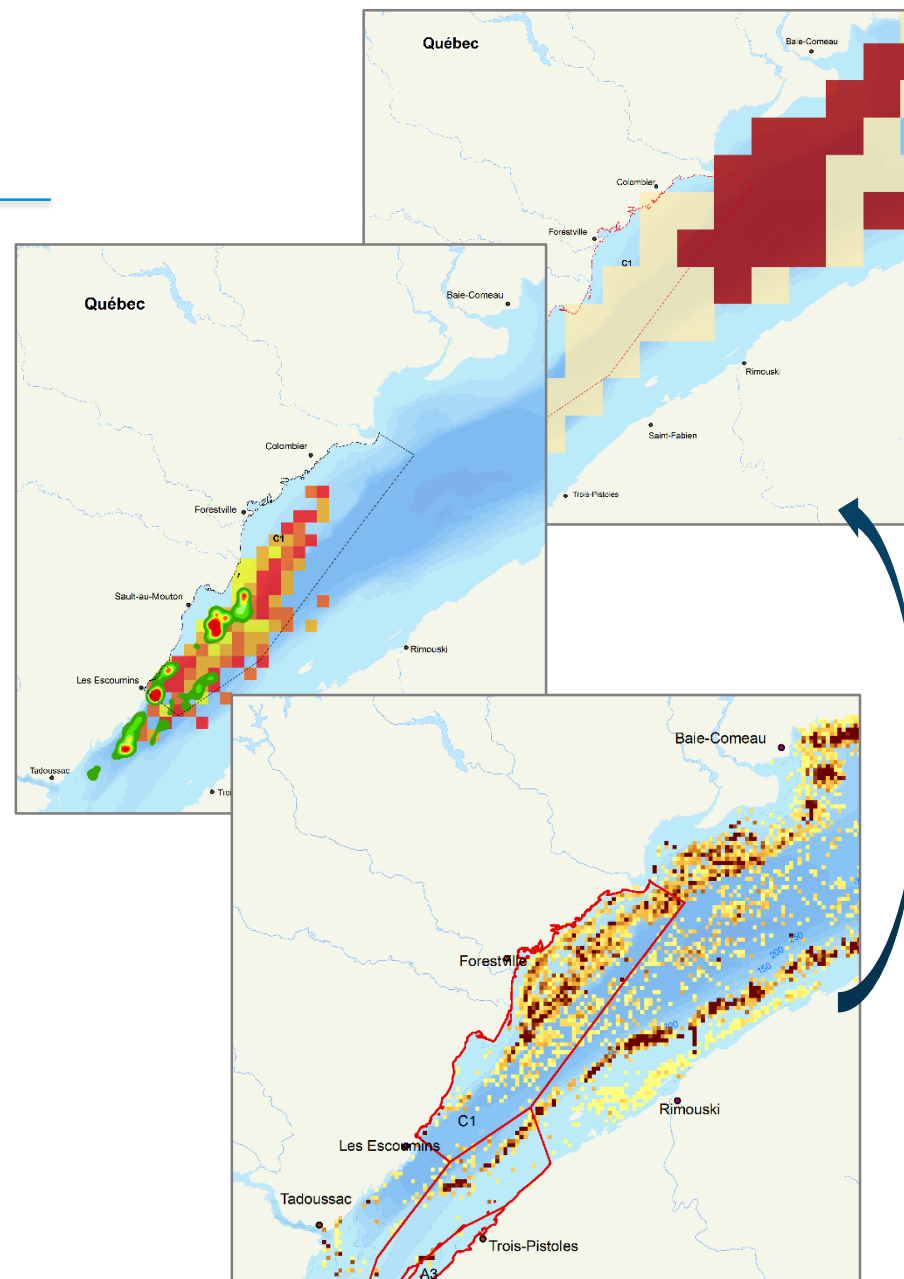
- Zooplancton : krill
- Poissons : hareng atlantique, capelan, éperlan arc-en-ciel, lançon d'Amérique

Protéger des **poissons en situation précaire** et leurs **habitats** :

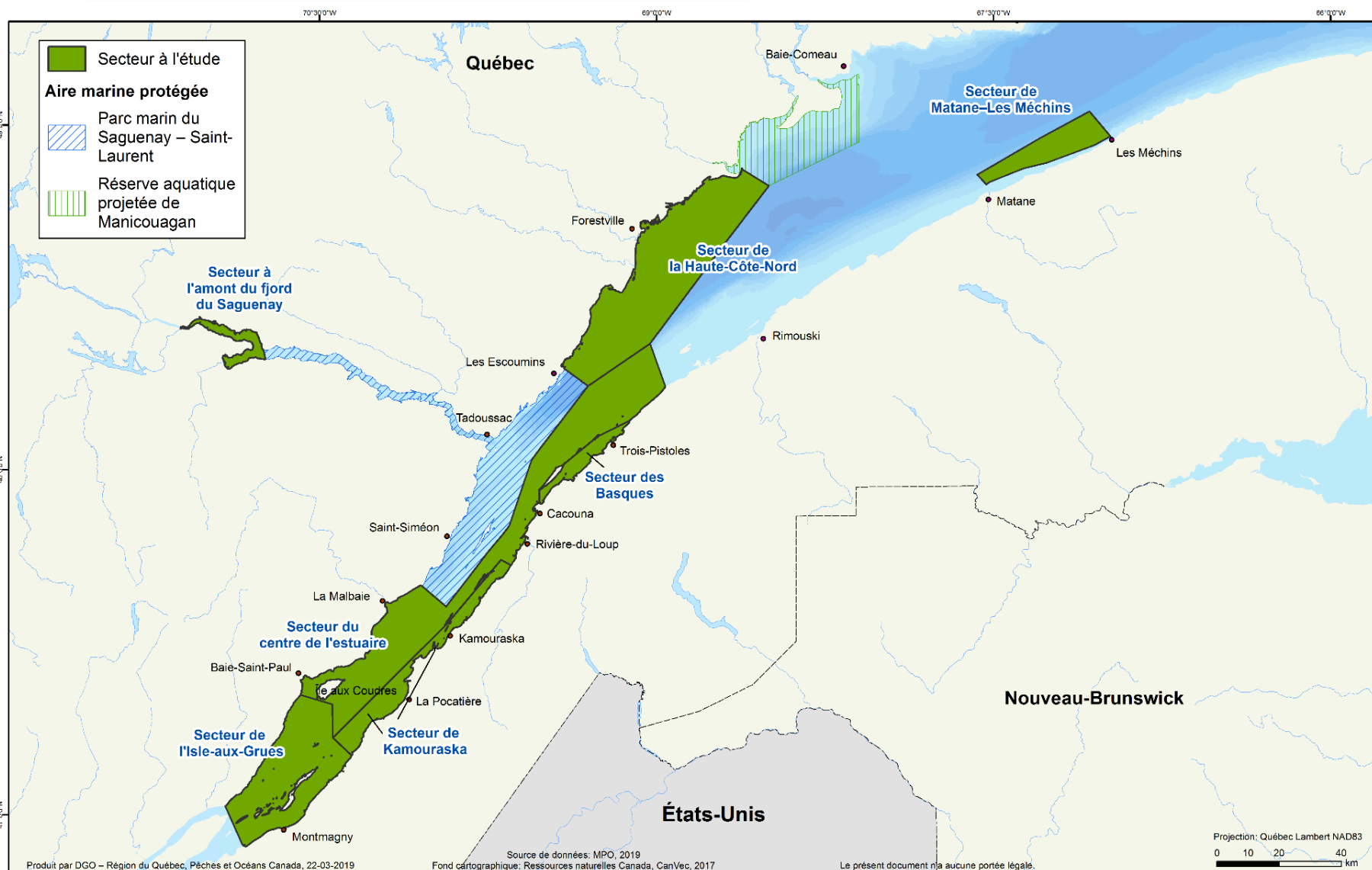
- Bar rayé
- Alose savoureuse
- Esturgeon jaune
- Esturgeon noir

Sélection des secteurs

- Des **secteurs d'intérêt écologique** ont été déterminés à l'aide d'analyses des données biologiques (p. ex., zone de concentration de krill et observation de rorqual bleu).
- L'**analyse des activités humaines** (impacts et valeurs) **est à compléter** et servira à préciser le projet.

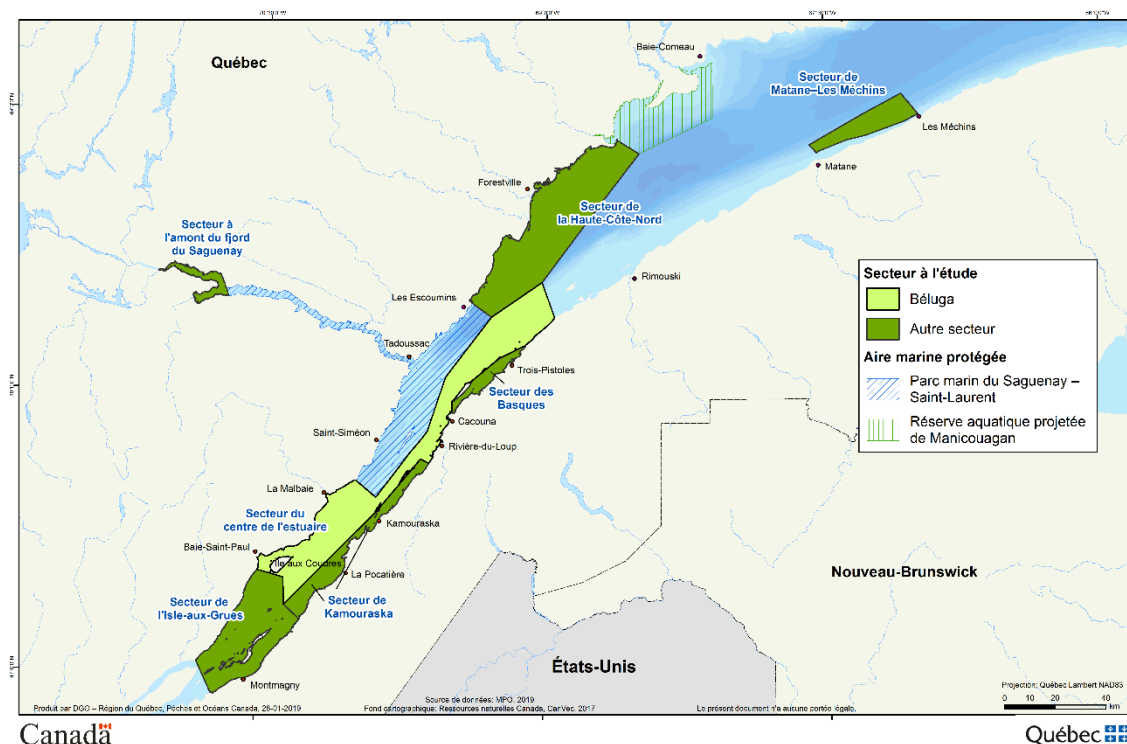


Secteurs à l'étude



Secteur du centre de l'estuaire

Priorités de conservation :
**protéger le
béluga et ses
proies**

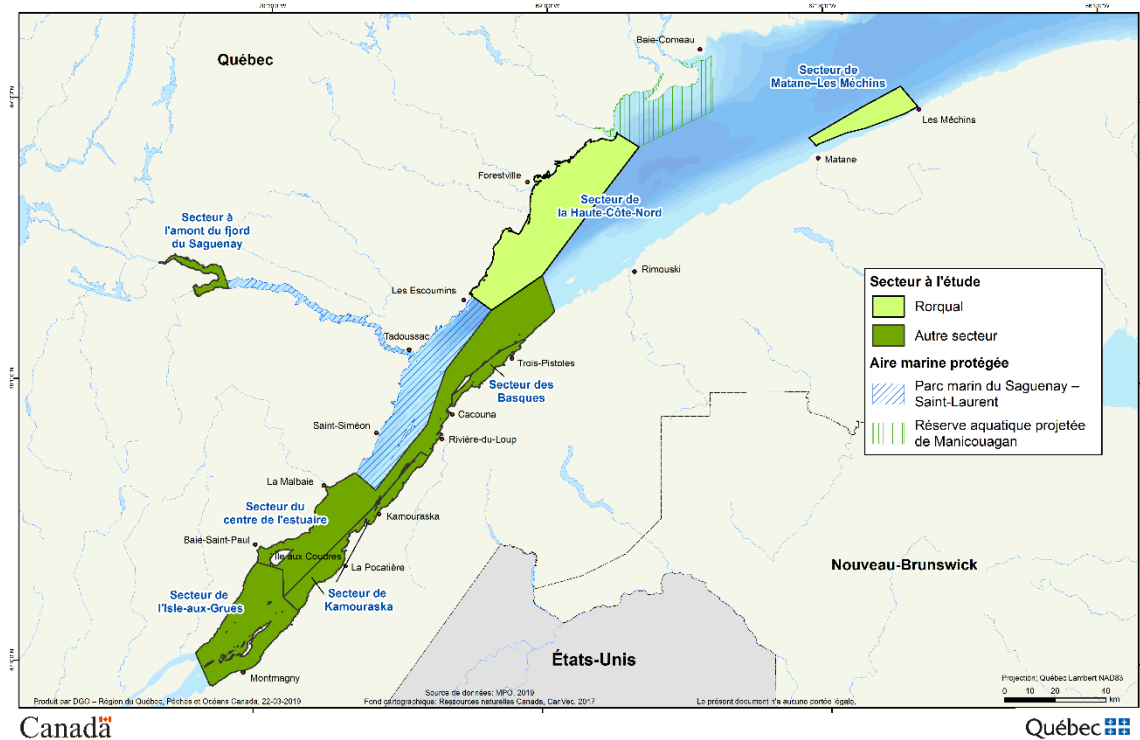


Comprend l'**habitat essentiel du béluga** à l'extérieur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ainsi qu'une **zone autour de l'île aux Coudres**.

C'est aussi un secteur important pour la reproduction et la croissance de **plusieurs espèces proies** du béluga.

Secteurs de la Haute-Côte-Nord et Matane–Les Méchins

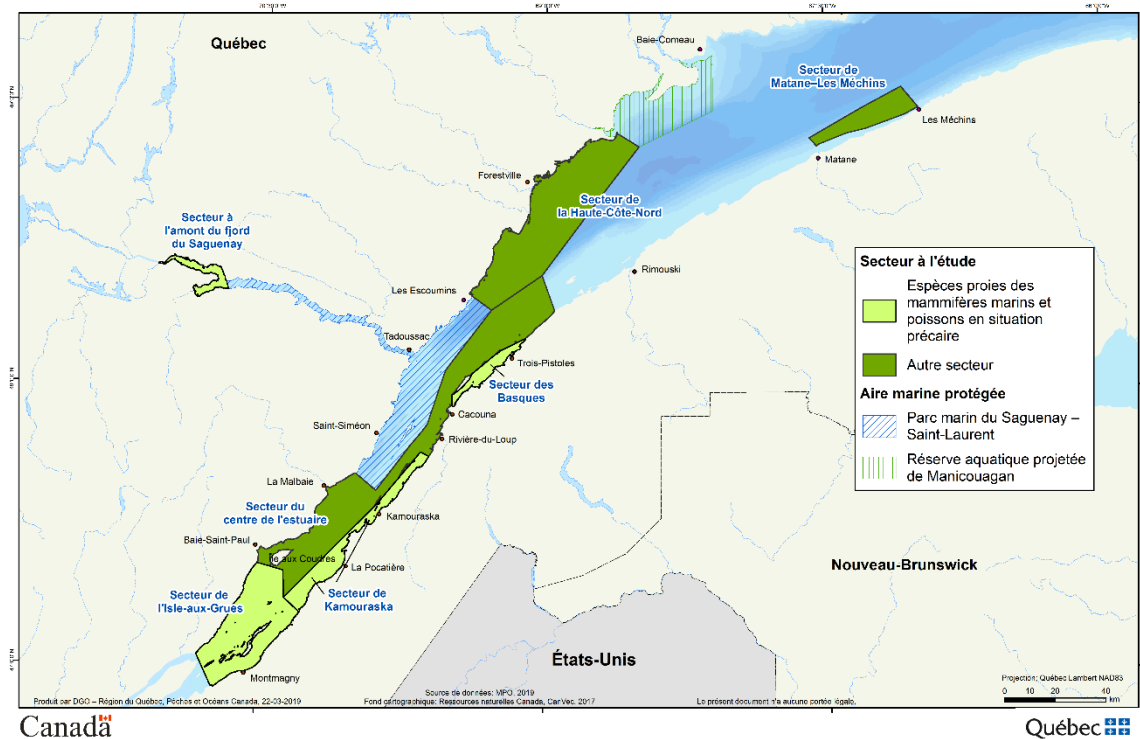
Priorités de conservation :
**protéger le
rorqual bleu et le
rorqual commun**



Couvrent des **zones d'alimentation des rorquals** (concentration de krill et de poissons proies).

Quatre autres secteurs

Priorités de conservation :
protéger des
espèces de
poissons en
situation précaire
ou des proies du
béluga



Comprennent des **habitats importants pour plusieurs espèces de poissons**, notamment des frayères et des aires d'alevinage.

Activités à évaluer

Les activités pouvant nuire aux mammifères marins en péril, à leurs habitats et à leurs proies, ainsi qu'aux poissons en situation précaire et leurs habitats, notamment :

- ✓ Transport maritime et de plaisance;
- ✓ Activités d'observation en mer;
- ✓ Pêche (principalement celle ayant un impact sur les espèces proies des mammifères marins ou leur habitat);
- ✓ Activités de développement (p. ex., construction de port et dragage);
- ✓ Recherche scientifique.

Élaboration des mesures de conservation

Les mesures de conservation seront :

- élaborées **en concertation** avec les groupes autochtones et les intervenants clés;
- **adaptées aux priorités de conservation** des secteurs déterminés (zonage);
- élaborées dans un souci d'**harmonisation** avec celles des aires marines protégées existantes.

Partie 3. Prochaines étapes



Prochaines étapes

Les groupes autochtones et les intervenants concernés auront l'occasion de faire des commentaires et de formuler des recommandations **tout au long du processus**.

- Présentation des **projets à l'étude** et des priorités de conservation à partir de juin 2019.
- **Discussion** avec les groupes autochtones et les intervenants concernés sur les mesures de conservation (Golfe : automne 2019 | Estuaire : 2020).
- **Consultation** sur les projets, incluant les mesures de conservation proposées.

Prochaines étapes

- Les mesures de conservation seront propres aux priorités de conservation établies pour chacun des projets.
- **Les répercussions socioéconomiques des mesures de conservation seront évaluées** et prises en compte.
- Au besoin, des outils de conservation autres que des AMP pourraient être envisagés.

Période d'échanges

Avez-vous des questions ou commentaires?

Merci!

Pour soumettre des commentaires ou poser des questions :

Gouvernement du Canada
Pêches et Océans Canada
1-877-775-0848

Oceans-QC@dfo-mpo.gc.ca

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Aires.marines@environnement.gouv.qc.ca